



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Monsieur le Maire de Saint-
Sulpice

Mairie
29, rue de la Gare
60430 Saint-Sulpice

(mairie.stsulpice@wanadoo.fr)

Lille, le 9 janvier 2018

Objet : Élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Sulpice

Avis de l'autorité environnementale – Information d'avis tacite

N° d'enregistrement Garantie : n° 2017-1880

PJ : Avis de l'autorité environnementale prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 26 septembre 2017 pour avis l'autorité environnementale sur le projet de document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de département de l'Oise
DREAL Hauts-de-France